

DIRECTIVES D'ÉVALUATION

1^{ère} Évaluation Défi Provincial GAF-STR

13 au 15 novembre 2026

FÉDÉRATION

3737 boul. Crémazie Est, #902, MTL, QC, H1Z 2K4

514-252-3043 / www.gymqc.ca

Personne contact : Josée-Anne Adam

inscription@gymqc.ca



COMITÉ ORGANISATEUR

ÉCOLE LES DYNAMIX

Directeur.rice : Isabelle Rocheleau

Courriel : direction@ecoledynamix.com

Site web : www.ecoledynamix.ca



SITE DE COMPÉTITION

ÉCOLE LES DYNAMIX

📍 15-1471 Boul. Lionel-Boulet, Varennes, QC, J3X 1P7

🔗 [Lien Google Map](#)

ℹ️ *Entrée sur le côté gauche de l'édifice.*



SERVICES AUX PARTICIPANTS *(athlètes, spectateurs et entraîneurs)*

HÉBERGEMENT

🏨 **Sandman Hôtel Montréal-Longueuil**

999 rue de Sérigny, Longueuil, QC, J4K 2T1

450-442-5800 / [Site web](#)

\$149.00 + taxes

Date de relâche : 13 octobre 2026

Code de groupe : DEFIDYNAMIX

FRAIS D'ADMISSION DES SPECTATEURS

Aucun

ENTRAÎNEURS

Des collations seront offertes aux entraîneurs sur le plateau d'évaluation.

HORAIRE ET INSCRIPTION

- **Date limite d'inscription et de paiement :** 16 octobre 2026
- **Date de publication de l'horaire :** 20 octobre 2026
- **Frais d'inscription :**

GAF (Défi 3 à 6)	74,31 \$
STR (Défi 1 à 6)	53,30 \$
Entraîneur	0,00 \$

⚠ **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la date limite d'inscription** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **250 \$** par discipline

⚠ **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la sortie de l'horaire** (facturés par GYMQC) : **100 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **500 \$** par discipline

⚠ **Demande de modification à l'horaire après la sortie de l'horaire** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète

⚠ **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 5 jours ouvrables avant le 1^{er} jour de compétition** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / entraîneur

⚠ **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 24 heures avant le 1^{er} jour de compétition** (facturés par GYMQC) : **100 \$** / entraîneur

PROCESSUS D'INSCRIPTION

Membres GYMQC : Tous les clubs devront remplir le formulaire d'inscription via le micro-site GYMQC.

1. Ouvrir le formulaire de la compétition : <https://am.lol/p/2DICLLt>
2. Connectez-vous (seulement les personnes ayant accès au micro-site pourront compléter le formulaire d'inscription)
3. Cochez les athlètes que vous désirez inscrire à l'événement.
4. Ajoutez les entraîneurs qui accompagneront les athlètes.
5. Si vous notez une erreur au niveau de l'année de naissance, la catégorie, le nom ou autre, contactez inscription@gymqc.ca.
6. Après avoir vérifié vos inscriptions, soumettez le formulaire. Une copie PDF du formulaire sera automatiquement envoyée à votre club et au comité organisateur.

MODALITÉS DE PAIEMENT ET AUTRES

- Le paiement des inscriptions devra se faire :
 - a. Par chèque : Libellé au nom de « École les Dynamix » et doit être retourné à l'adresse suivante : 15-1471 Boul. Lionel-Boulet, Varennes, QC, J3X 1P7.
 - b. Par virement bancaire :
Transit : 21961 Institution : 001 Folio : 1013647
- Jusqu'à la date limite d'inscription, les clubs pourront faire des modifications à leurs inscriptions sans frais.
- Après la date limite d'inscription et après la sortie de l'horaire, les pénalités décrites dans cette directive seront appliquées.
- Il est possible de changer de catégorie jusqu'à 10 jours ouvrables avant la 1^{re} journée de compétition, moyennant les frais indiqués dans ces directives.

ANNULATION

Pour obtenir un remboursement, un club doit compléter le [formulaire Activity Messenger](#) prévu à cet effet. Une fois soumis, le formulaire sera envoyé automatiquement au comité organisateur et à GYMQC. Les pièces jointes déposées dans ce formulaire seront accessibles par le personnel de GYMQC seulement.

- Une demande écrite ainsi que les pièces justificatives motivant les raisons de cette demande de remboursement devront être remises lors de la demande de remboursement via le formulaire.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives ne sont pas déposées dans un délai de 24 heures avant le début de l'évaluation.
- Pour être acceptée, toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un papier médical décrivant la nature de la blessure justifiant le retrait de l'évaluation. Les pièces acceptées sont les suivantes :
 - Un certificat médical provenant d'un médecin ;
 - Une attestation de blessure provenant d'un physiothérapeute membre de l'Ordre des Physiothérapeutes;
 - Une attestation de blessure provenant d'un thérapeute du sport membre de l'Association Canadienne des Thérapeutes du Sport.
- GYMQC se réserve le droit de vérifier que le professionnel en question est membre de l'association ou de l'ordre demandé, et de refuser qu'un comité organisateur effectue le remboursement en cas de manquement.
- Le comité organisateur doit OBLIGATOIREMENT accepter toute demande de remboursement respectant les points ci-haut.
- Si une demande de remboursement ne respecte pas les points ci-haut, le comité organisateur est libre de tout de même prendre la décision d'effectuer un remboursement, s'il le désire.